

Communication avec les parents/tuteurs et les élèves

Communication avec les parents/tuteurs

- Les entraîneurs doivent communiquer le risque inhérent de la participation au sport aux parents/tuteurs avant la première séance d'entraînement.
- Les parents/tuteurs doivent signer et retourner le formulaire des personnes à contacter en cas d'urgence, des renseignements médicaux, de reconnaissance des risques et de consentement à la participation (consultez le [Modèle de lettre aux parents/tuteurs pour les sports interscolaires](#) et le [Modèle d'un formulaire médical et le consentement à la participation pour les sports interscolaires](#)).
- Les entraîneurs doivent informer les parents/tuteurs (par écrit ou verbalement) de la date, de l'heure et du lieu des entraînements et des joutes.
- Se reporter aux procédures de transport de chaque conseil scolaire en ce qui concerne la communication avec les parents/tuteurs de l'emplacement d'une activité menée à l'extérieur du terrain de l'école et des moyens de transport utilisés, ainsi que la nécessité d'obtenir la permission des parents/tuteurs.

Communication avec les élèves

- Les entraîneurs doivent communiquer le risque inhérent de la participation au sport aux élèves avant la première séance d'entraînement.
- Les entraîneurs doivent informer les élèves (par écrit ou verbalement) de la date, de l'heure et du lieu des entraînements et des joutes.
- Les entraîneurs doivent communiquer aux élèves les procédures de transport de chaque conseil scolaires.
- Les entraîneurs doivent communiquer clairement aux joueurs la politique du conseil scolaire interdisant les activités d'initiation.
- Les entraîneurs doivent informer les élèves qu'ils ne doivent pas partager les bouteilles d'eau.